

Budget d'opération à préparer afin d'établir les honoraires pour les services rendus

Introduction

- Le document Modèle de budget d'opération d'un centre de services présente un exemple de budget d'opération que doit préparer un centre de services (CS) pour établir les honoraires qu'il demandera aux organismes pour les services rendus.
- Les montants indiqués correspondent à des coûts moyens que la SHQ a estimés. Le CS doit indiquer les montants qui correspondent à sa réalité et à son mode de fonctionnement.
- Les catégories de dépenses sont globales. Le CS peut choisir d'en détailler certaines pour mieux suivre certains coûts. La catégorie « soutien administratif » inclut notamment les coûts du personnel appuyant le conseiller technique (par exemple : une secrétaire). La catégorie « frais de bureau » comprend notamment les coûts liés à l'espace de bureau, à l'équipement, à l'informatique, etc.
- Le « salaire brut » correspond à celui versé au conseiller technique. Le salaire du « personnel de soutien » est pris en compte dans la catégorie « soutien administratif ».
- Le nombre de conseillers techniques correspond à ceux affectés à l'ensemble des trois services de base (bilan de santé, Plan pluriannuel d'intervention, coordination de la réalisation des travaux), en incluant les services dont bénéficiera l'OH jouant le rôle de CS. Les coûts indiqués incluent donc ceux qui seront assumés par l'OH jouant le rôle de CS.
- Les frais de déplacement (temps de déplacement, frais de transport et frais d'hébergement) ne sont pas pris en compte dans le budget d'opération. Ces frais sont facturés à part aux organismes. Le taux horaire utilisé pour le temps de déplacement est celui découlant du budget d'opération.
- Le budget d'opération présenté ci-dessous comprend un budget de démarrage. Le montant indiqué correspond à des dépenses que doit assumer le CS pendant sa première année d'activité et qui ne sont pas récurrentes (par exemple : les salaires ou le temps supplémentaires payés au personnel de l'organisme avant l'opérationnalisation du CS). Les honoraires pour les « années suivantes » ne comprennent plus le budget de démarrage.
- L'exemple fourni présente le cas d'un conseiller technique travaillant à temps plein. En pratique, le nombre de conseillers techniques par CS peut comprendre une décimale (par exemple : 1,5 personne). Les coûts sont alors calculés en conséquence. Le nombre d'heures indiquées dans la formule pour établir le taux horaire doit donc être ajusté en fonction du nombre d'effectifs réels.
- Un modèle d'entente entre un CS et chacun des organismes qu'il dessert a également été produit par la SHQ. Ce document modèle indique les éléments que devrait inclure une telle entente, notamment les services offerts, les honoraires, le mode de facturation, le mode de fonctionnement et de reddition de comptes auprès des organismes, etc.